

UNIVERSITE PANTHEON-ASSAS PARIS II

ANNEE UNIVERSITAIRE 2013-2014

MASTER 2 RECHERCHE ET PROFESSIONNEL: ADMINISTRATION ET
POLITIQUES PUBLIQUES

Cours de Doctrines administratives (25 heures)- 1er semestre 2013-2014/
SALLE 14-Centre Panthéon, jeudi 8h-11h

Par

Vida AZIMI, Directrice de recherche au CNRS-CERSA/PARIS II

**NOTE : CE « PLAN » SERT DE FIL CONDUCTEUR À L'EXPOSE DE LA
MATIERE. DES MODIFICATIONS PEUVENT INTERVENIR LORS DU
COURS MAGISTRAL.**

Une bibliographie sera donnée au début de chaque cours sur le sujet ou l'auteur traité. Quelques documents de base seront fournis aux étudiants. En l'absence de manuel, la présence des étudiants est très vivement conseillée ou leur arrangement pour avoir les notes du cours.

Tout au long du cours, l'accent sera mis sur « les projeteurs » ou « doctrinaires » des différentes périodes perçus, par delà les disparités de régimes politiques, comme acteurs et promoteurs de la réforme administrative et/ou de l'Etat. La doctrine administrative sera étudiée à travers sa naissance, son enseignement et ses divers organes producteurs (Conseil d'Etat, facultés de droit, les administrateurs et les politiques voire des éléments étrangers au monde du droit et de l'administration, venus du secteur privé, tel Henri Fayol). Doctrine savante mais surtout utilitaire, telle se présente la doctrine administrative, ou les doctrines administratives rattachées à ce lieu mythique et vide appelé « Doctrine » au singulier. L'histoire forme la trame naturelle du cours. A travers elle, se révèlent des constantes, telle l'idée d'une école d'administration et d'une formation spécifique des administrateurs ébauchée dès l'Ancien Régime mais finalisée au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale. L'actualité vient, en surimpression, y donner une tonalité toute présente. La CRISE, en général, est le meilleur des tests pour l'application et la sagacité d'une doctrine administrative souvent entremêlée de politique et un moteur incontestable de changements.

Une nouveauté dans l'enseignement de cette année: Les sciences coloniales, à la fois science de gouvernement et science administrative, fondées sur un discours dont la justification est « la mission civilisatrice » et les modes d'action « la mise en valeur » et la « politique indigène », sciences situées entre les savoirs pratiques d'officiers et administrateurs coloniaux (les « savants broussards ») qui ont forgé l'expression « science de la colonisation » et les sciences « dogmatiques » des professeurs. Ces sciences sont institutionnalisées à la fin du XIXe siècle avec la création des chaires ou sections coloniales dans les grandes écoles et les

universités et celle de l'École coloniale (1889). Leur contenu, bien plus riche que la science administrative métropolitaine fait appel aux études juridiques, politiques, historiques/géographiques, linguistiques et last but not least économiques.

Introduction

Réflexions sur la notion de doctrine. Présentation de l'histoire de la pensée administrative comme introduction logique à la science administrative. Doctrines administratives et « doctrine administrative ». Les interprètes, leur place et pouvoir, la légitimité de leur discours. Explication du découpage historique et des césures

Initiation aux doctrines administratives étrangères

1° Les Doctrines européennes. 2° Les doctrines américaines.

Partie Préliminaire : Les Sciences administratives coloniales : naissance et évolution XIXe-XXe siècles

Première Partie : L'ère des précurseurs : L'Ancien Régime et la Révolution- De la science de la Police à l'administration publique

Exposé général : problèmes et principes

1° La pensée administrative pré-révolutionnaire

- L'abbé Fleury ; Nicolas Delamare fondateur de la science de la Police ; Le marquis d'Argenson ; Prost du Royer ; Necker ; Jacques Peuchet

2° Révolution et Administration

Les Girondins et les Jacobins

-Robespierre ; Saint-Just ; l'abbé Sieyès

Deuxième Partie : Naissance d'une science de l'administration. XIXe siècle

Coexistence du droit administratif et de la pensée administrative. La domination du contentieux et le rôle du Conseil d'Etat dans la production doctrinale. La rupture des années 1870 et ses conséquences. La science administrative au cœur du débat politique ou la question de l'enseignement de l'administration. Doctrines administratives et idées politiques : libéralisme et socialisme

1° Les pionniers

-Bonnin ; Stendhal ; Cuvier

2° Les fondateurs

-Gérando ; Macarel ; Cormenin

3° Les novateurs

- Vivien ; Tocqueville ; Laboulaye

4° Les juges-glossateurs

-Aucoc ; Laferrière

5°Les grands classiques

- Hauriou ; Duguit

***Le tournant de la Première guerre mondiale où commence le XXe siècle :** La Réforme administrative à l'épreuve du Premier conflit mondial et 1 nouvelles approches de l'administration : Nouveaux docteurs (Chardon; Fayol) et Réformateurs (Léon Blum).